



Juin 2024

**Ensemb
nou lé kapab !**

PHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

Actualité

Le collège Amiral Bouvet est lauréat national du prix Non au harcèlement, catégorie cyber harcèlement et coup de cœur du jury des élèves. Une délégation a été reçue à l'Élysée lors de la cérémonie nationale de récompense le 29 mai 2024. Félicitations aux élèves et à toute l'équipe de l'établissement pour leur beau projet. Clip à découvrir via le [lien suivant](#)

Vous trouverez [ici](#) des informations sur le prix Non au harcèlement (objectifs, modalités, catégories ...).

Vous pouvez également visionner la cérémonie grâce à [ce lien](#) :



(photos © Philippe Devernay – MENJ 2024)

Lauréats académiques

Cette année s'est déroulée la 11^{ème} édition du prix Non au harcèlement. Plus de quarante établissements et écoles se sont engagés sur cette thématique afin de sensibiliser les élèves à la lutte contre le harcèlement.

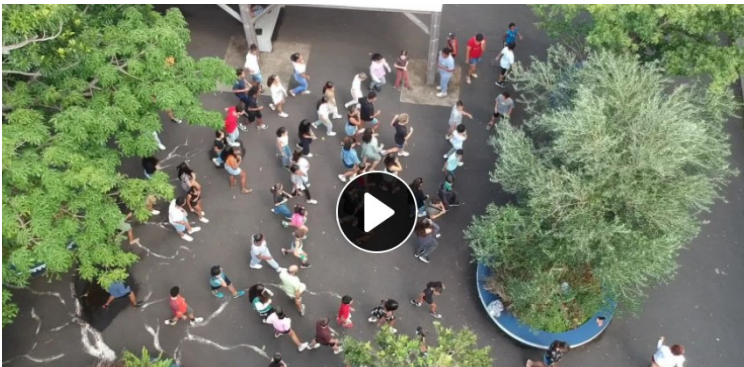
Voici les lauréats de notre Académie à découvrir [par ici](#)



Et si on partageait ?

Partage d'un [clip réalisé par le collège Bory de Saint Vincent](#) lors d'une flash mob pour lutter contre le harcèlement.

« Cette performance artistique collective permet de mettre en lumière la sensibilisation contre les violences et le harcèlement en milieu scolaire grâce à un moyen d'expression corporelle : la danse. Ce moyen fédérateur amène la communauté éducative à prendre conscience de l'importance d'agir ensemble. Le projet réunit les élèves, leurs parents et les professionnels de l'établissement et permet d'identifier chacun d'eux. Les élèves du dispositif ULIS se sont également investis dans le projet en tant que chefs de cordées et repères pour leurs camarades. Mettre en mots, faire un appel à l'aide pour soi ou pour son camarade, signaler la situation aux professionnels sont des actes citoyens qui permettent de porter secours à son prochain. Cette action est l'occasion de rappeler que nous avons le pouvoir d'agir en disant : Oui à la bienveillance, à la « bientraitance », au bien être et au bien vivre ensemble et que chacun a un rôle à jouer. » (Propos recueillis de l'assistante sociale du Service Social en faveur des Élèves).



Pour toute valorisation d'une action menée dans votre classe, votre école ou votre établissement, merci de contacter par mail Mme Crouchit (marine.crouchit@ac-reunion.fr)

Ressources

- Jeu l'école des réseaux sociaux

Ressources disponibles sur le site « [l'école des réseaux sociaux](#) »



[Lien](#) pour visionner le webinar de présentation du jeu de cartes « l'école des réseaux sociaux » : [ici](#)

- Diaporamas formation lien tribu

Les diaporamas de formation pHARe sont disponibles sur le tribu pHARe –académie de la Réunion : [par ici](#)



[pHARe - académie de la Réunion](#)

Espace collaboratif des équipes ressources de l'académie de la Réunion

PUBLIC

MEMBRE

Informations

Les coordonnateurs pHARe, les chefs d'établissement et directeurs d'école doivent compléter l'application pHARe/Non au harcèlement afin de mettre à jour les items **avant le 31 juillet**. La mission harcèlement de l'Académie reste disponible si vous rencontrez des difficultés.

Vous trouverez les critères de labellisation pHARe actualisés par le ministère.

Labellisation niveau 1 obligatoire :

- Constituer une équipe ressource (de circonscription ou d'établissement) de 5 personnes minimum pour prendre en charge les situations de harcèlement et former toute la communauté.
- Participer à la journée nationale Non au harcèlement du mois de novembre (*à la date demandée ou à une autre date*).
- Informer les parents du programme Phare et de son protocole national.
- Constituer une équipe d'élèves ambassadeurs (minimum de 10 élèves, uniquement en collège et lycée).

Labellisation niveau 2 :

- Assurer 1 à 2 jours par an de formation à destination des membres de l'équipe Phare.
- Participer au prix Non au harcèlement OU au Safer Internet Day.
- Mettre en œuvre les 10h d'apprentissage pour chaque élève du CP à la terminale.
- Réaliser un atelier parent.

Labellisation niveau 3 :

- Désigner au moins un formateur climat scolaire dans l'équipe Phare.
- Participer au prix Non au harcèlement ET au Safer Internet Day.
- Former une équipe de parents-ambassadeurs.
- Définir les axes du projet d'amélioration du climat scolaire.

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>

